

Commune de FAVERNEY

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal

Séance du 16 mai 2022 à 19H15

Nombre de conseillers	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	12
<i>Votants</i>	12
<i>Excusés</i>	1
<i>Absents</i>	2

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. François LAURENT.

Présents : Gérard BURNEY, Aurore BOUGROUM, Jérôme CHOLLEY, Michel DROCHE, Thierry DUBOIS, Philippe GERDIL, François GUEDIN, François LAURENT, Clotilde MULOT, Lydie PEREUR, Denise PERRINGERARD, Jean-Charles REDOUTEY,

Date de convocation	
	12/05/2022

Excusés : Christelle RIGOLOT

Absents : Pauline GRISEZ, Arnaud GENY

Date d'affichage	
	24/05/2022

Secrétaire : Clotilde MULOT

INFORMATIONS

⇒ **BROCANTE**

Le Maire rappelle le grand succès de la 36^{ème} brocante qui a eu lieu dans les rues du village le 8 mai sous le soleil avec de nombreux visiteurs et exposants.

Il remercie les deux associations organisatrices, à savoir l'Amicale des pompiers et Patrimoine et Animation et leurs membres et François GUEDIN qui avait préparé avec soin cette manifestation.

Il remercie également la SCI LE MONASTERE et son gérant Mr LIJFTOGT Henk Wim ainsi que Mr DE BONDT Marrijn d'avoir ouvert le Parc de l'Abbaye au public qui a pu découvrir le bel ensemble architectural et les voitures anciennes et récentes ainsi que des motocyclettes FLANDRIA exposées par les garages LOTSCHER et DROCHE et à titre privé par Mr Claude LOTSCHER, Mr Michel DROCHE, ainsi que l'autocar CITROEN de Mr Jean ROBIN et sa jeep DELAHAIE.

Merci également aux bénévoles Fatima, Philippe et Daniel qui ont consacré beaucoup de temps au bon fonctionnement de la buvette

⇒ **CIMETIERE**

Le Maire présente la photo de la stèle installée au cimetière réalisée à partir d'une pierre ancienne par Mr MENDES

Denise PERRINGERARD apporte des explications sur les travaux réalisés au cimetière pour l'aménagement d'un jardin du souvenir, de cavurnes et d'un ossuaire.

Gérard BURNEY explique ensuite la procédure de reprise des tombes anciennes avec affichage des 85 emplacements concernés. La durée de reprises est de 3 ans.



⇒ ONF

Le Maire fait part de la réunion prévue le samedi 21 mai à 10 heures avec Mr TOURNIER qui présentera un bilan intermédiaire sur le plan de gestion de la forêt communale de 2011 à 2030 et rappelle la difficulté rencontrée pour obtenir ce bilan. Les responsables de l'ONF ne répondant pas aux demandes de la Commune. Seul Mr TOURNIER a fait le nécessaire.

⇒ ANCIENNES ECOLES

Le Maire fait part de la convention signée avec la Communauté de Communes de TERRES DE SAONE sur la mise à disposition du bâtiment de l'ancienne école des garçons.

La partie du rez-de-chaussée sera occupée par l'Association AECA, Atelier d'Eveil et de Création Artistique qui proposera de nombreuses activités : Musique, Cours, ateliers créatifs, balades contées, Festival des caves. Des flyers seront distribués et des informations seront données sur le site de la Commune et Panneaupocket.

⇒ ECOUTER VOIR

Le Maire informe le conseil municipal d'un nouveau service à la population assuré par la Mutualité Française Haute Saône à FRANCES SERVICES, à savoir ECOUTER VOIR service itinérant d'optique et d'audition. Une permanence mensuelle sera organisée dans les locaux 1 Rue du Général LECLERC à FAVERNEY.

Ce nouveau service renforce le rôle majeur de France Services dans notre Bourg.

⇒ POMPIERS

Jean Noël TRESSE, Chef de Centre CPI La LANTERNE a informé la Mairie que le Congrès Départemental des Pompiers pourrait avoir lieu à FAVERNEY en 2024

DOSSIERS EN COURS**⇒ REVITALISATION DRAC FOUILLES ARCHEOLOGIQUES**

Le Maire informe le conseil municipal que la DRAC n'a pas notifié sa décision de prescription archéologique postérieure au diagnostic réalisé en février 2022.

Le Maire a pris contact téléphonique avec les services de la DRAC à Besançon pour avoir des nouvelles. Il lui a été assuré qu'une réponse parviendrait à la Commune avant le 20 mai, la suite de la revitalisation étant suspendue à cette importante décision.

⇒ ASSAINISSEMENT

Des travaux de changement de conduites d'assainissement ont été réalisés par l'Entreprise SCHWEBEL Place Sainte Gude.

Les études d'assainissement sur la Rue ARAGO et Général REBILLOT sont toujours en cours.

⇒ EAU

Dans le cadre des futurs travaux de la Place Charles De Gaulle, la Société GAZ et EAUX a attiré l'attention sur l'état des conduites d'eau et peut être la nécessité d'en changer une partie. Contact a été pris avec le Cabinet ANDRE de Pontarlier pour un chiffrage sommaire pour le renouvellement de canalisation, les branchements à réaliser et la maîtrise d'œuvre. Le tout s'éleverait à 71.700 EUROS.

Une démarche sera effectuée auprès du Département pour d'éventuelles subventions.

⇒ TRAVAUX ROUTIERS :

Le Département envisage la réfection du revêtement de la Rue Molière et a pris contact avec la Commune pour les ouvrages de sécurité. Les travaux pourraient avoir lieu deuxième semestre 2022

⇒ MAIRIE GYMNASSE

Les études confiées aux Cabinet Richard DUPLAT et CARTALIER pour les rénovations sont en cours et différents diagnostics ont été réalisés.

⇒ IMPLANTATION POLE HANDICAP

Le Conseil d'Administration de l'ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE a retenu le site proposé à titre gratuit par la Commune de FAVERNEY, le 15 avril 2022.

⇒ REFLEXIONS SUR L'IMMOBILIER COMMUNAL

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à réfléchir sans prendre de décision pour le moment sur différents immeubles :

- ANCIENNE ECOLE MATERNELLE

Est-il opportun de rénover le toit pour un montant de 30 000 € sans connaître l'utilisation de ce bâtiment après la fin de l'occupation par le collège ?

- ANCIENNE ECOLE DES FILLES

Quelle destination peut-on envisager pour ce bâtiment ?

- BATIMENTS LA PRESLE

Les bâtiments agricoles vont être libérés au 1^{er} juillet. Est-il envisageable de les vendre avec les deux autres bâtiments attenants loués ?

Jérôme CHOLLEY accepte de chiffrer la valeur des bâtiments métalliques et rendra compte de son étude à un prochain conseil municipal.

⇒ TERRAIN JACQUEMIN

Peut-on envisager une vente par lots de terrains à bâtir ?

Difficultés pour viabiliser.

⇒ FRICHES INDUSTRIELLES

Quelles solutions envisagées pour résoudre ce problème : négociations avec les propriétaires, mises en demeure ? Utiliser les leviers mis en place dans le cadre des Petites Villes de Demain...



MANIFESTATIONS 1300EME ANNIVERSAIRE DE L'ABBAYE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'élaboration des différentes manifestations prévues.

Le programme est en cours d'élaboration avec les services techniques de la Communauté de Communes de Terres de Saône et peut être consulté sur le site de la Commune.

Les bénévoles seront les bienvenus pour assurer le parfait déroulement et peuvent se porter candidats au secrétariat de mairie.

DELIBERATIONS

2022-39 DECISIONS DU MAIRE AGISSANT PAR DELEGATION

M. le Maire rappelle que les décisions du Maire agissant par délégation sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur le même objet. Elles sont transmises au Préfet pour le contrôle de légalité, sont inscrites au registre des délibérations du conseil municipal et doivent être publiées. Le Maire doit en rendre compte aux réunions du Conseil Municipal.

Du 12 avril 2022 au 16 mai 2022, M. François LAURENT, Maire, a pris les décisions suivantes par délégation du Conseil Municipal :

- Ne pas exercer son droit de préemption sur :
 - ↳ la vente de l'immeuble cadastré section AB 259-260-262 et situé 10 grande rue.
 - ↳ la vente de l'immeuble cadastré section AB 354-355-802 situé 25-27 grande rue, 4b,10,12 rue des Ruaux

2022-40 RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – SYNDICAT DES FONTENOTTES - ANNEE 2020

M. le Maire rappelle l'article D2224-3 du CGCT qui précise que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le Maire doit présenter au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement, en l'occurrence pour Port d'Atelier Favorney : le syndicat des Fontenottes.

M. le Maire présente à l'assemblée le RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau Potable) de l'exercice 2020 et rappelle le prix de l'eau de PORT D'ATELIER

- abonnement annuel de 60 €
- 1.5 €/m³

2022-41 : ACQUISITION TERRAIN B 1



M. François LAURENT, Maire, soumet à l'assemblée la proposition de vente de M. Christian CACHOT et son épouse Mme SŒUR Marie, propriétaires indivis de la parcelle cadastrée section B n°1 d'une superficie de 8a12ca au lieu-dit « L'île au-dessus des Jardins».

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus à un prix de 120 € et autorise le 1^{er} adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition en l'étude LAURENT DURGET BINDA, notaires associés à Luxeuil-les-Bains.

2022-41 : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT SUR UN EMPLOI NON PERMANENT

– *Accroissement saisonnier d'activité* -
(CGFP – art. L332-23 2°)

- Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 2° ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de la collectivité ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité lié à la période estivale (entretien de la voirie communale, des espaces verts et cimetières) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

- Décide de créer un emploi non permanent en référence au grade d'adjoint technique, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de **5 mois** allant du 1^{er} juin au 31 octobre inclus,
- Précise que l'accroissement temporaire saisonnier est justifié par la saison estivale (entretien de la voirie communale, des espaces verts et cimetières),
- Précise que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 8h00 minute hebdomadaire (soit 8/35^{ème} d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C et pour assurer les fonctions suivantes : agent d'entretien de la voirie, des espaces verts et cimetières ;
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
- Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : *niveau scolaire, expérience professionnelle...*



- Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 382/ indice majoré minimum 352 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 382,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Le Club Canin de MERSUAY réitère sa demande de trouver sur la Commune un terrain d'entraînement afin de poursuivre son activité suite au départ prévu de Mersuay.

Thierry DUBOIS demande si la Commune pourrait installer des bancs le long du terrain de football pour les spectateurs. Le conseil municipal est favorable et des devis seront demandés sur la base des bancs en béton installés vers le pôle éducatif.

Le Maire,
François LAURENT.

